

Lourdes (65)

Le site du Lac-Golf en mutation : un projet à l'étude

La concession de service public du golf prendra fin le 31 décembre 2023. Les salariés en ont été informés il y a de cela trois mois et les trois agents en position de détachement de la ville de Lourdes seront réintégrés dans les effectifs de la municipalité au 1^{er} janvier 2024.

Cela fait désormais un an que la Ville travaille sur les choix responsables possibles pour le Golf de Lourdes, tout en menant une réflexion au-delà de l'équipement sportif.

Durant plusieurs mois, la Ville de Lourdes a étudié différentes options pour assurer un mode de fonctionnement économiquement viable du Golf, en ouvrant par ailleurs la réflexion à un élargissement du projet au site du Lac.

Dès la fin du premier trimestre 2023, il avait été précisé que le mode de gestion déléguée ne serait pas reconduit. En effet, malgré les efforts de gestion entrepris par la Ville (politique économe tout en préservant l'investissement pour le Plan Avenir Lourdes), **la situation financière actuelle de la collectivité ne permet plus de supporter cette charge conséquente.**

Une charge financière lourde.

Depuis la construction du Golf par la municipalité en 1988, les subventions d'équilibre cumulées de la Ville se montent à plus de 5 millions d'euros à ce jour.

Cette situation s'est considérablement aggravée avec le temps. En effet, ces onze dernières années, ce sont plus de 2,2 millions d'euros qui ont été injectés dans le fonctionnement déficitaire de cet équipement !

Dès lors, la **reprise en régie du Golf est apparue inconcevable et inacceptable.**

La vente du terrain était également inenvisageable, **car ce bien appartient aux Lourdaises et aux Lourdais.**

Une ambition triple au service de Lourdes et des Lourdais.

La Ville souhaite déployer un site innovant répondant à plusieurs enjeux : touristiques, environnementaux et de loisirs, qui préserverait tout de même le Golf.

Les sites naturels du Lac et du Golf sont exceptionnels et méritent que la municipalité déploie une ambition plus large que le maintien d'une activité isolée déficitaire.

Le projet devra répondre à plusieurs attentes :

- Rester un bien public accessible à tous les habitants et les visiteurs.
- Ne plus constituer une charge financière pour la ville et ses contribuables.
- Devenir un site d'attractivité pour la destination **Lourdes Cœur des Pyrénées** tout en préservant un patrimoine naturel et paysager unique, un projet dédié à la valorisation de l'environnement, de la biodiversité, à la pratique sportive et aux loisirs.

Pour ce faire, la Ville va travailler avec des partenaires experts dans les domaines énumérés à l'élaboration d'un projet viable dans un très court délai.

D'ici là, le Maire tient à préciser que les licenciés de l'association Lourdes Pyrénées Golf Club (LPGC) pourront poursuivre leurs entraînements.

Les services municipaux et l'association LPGC, se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises.

Le Maire et la commission municipale du golf ne manqueront pas d'intégrer les dirigeants du LPGC à la réflexion menée sur le devenir du golf au sein du projet global envisagé désormais sur le site du Lac.